



**CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL  
REUNION DU 5 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Prahecq, sous la présidence de Madame LUSSIEZ Sonia, Maire de Prahecq.

Date de convocation : 19 mai 2026.

Présents : Mmes et MM. AUBINEAU Joël, ARNEAU Jean-Michel, COUSSON Lauren, DELOUVEE Julien, DUCROS Aurélie, GABILLY Lénaïc, GELIN Marina, GUERINEAU Corinne, LUSSIEZ Sonia, MAGNERON Sébastien, MASSERON Laurent, MILLET Sébastien, MOREAU Morwena, NAUDIN Delphine, REDIEN Jérémy.

Excusés : Mme BERTRAND Cécilia, CLAVEAU Marie, GACOUGNOLLE Eric, PRIOU Wendy.

Absents : /

Secrétaire de séance : M. REDIEN Jérémy.

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

➤ ***Instances***

20260601-01	Elections sénatoriales – Désignation des délégués de la Commune.
-------------	--

➤ ***Questions diverses – Informations***

Madame le Maire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

- **VERIFICATION DU QUORUM A L'OUVERTURE DE LA SEANCE**

- Quorum : 10 membres
- Présents : 15 membres

Madame le Maire note que les conditions de quorum posées par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sont respectées et conclut en ce sens, que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

- **PROCURATIONS**

Madame le Maire donne lecture des procurations dont elle a été destinatrice conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 11 du Règlement du Conseil Municipal :

Madame Cécilia BERTRAND donne pouvoir à Madame Marina GELIN pour voter en ses lieu et place.  
Madame Marie CLAVEAU donne pouvoir à Madame Delphine NAUDIN pour voter en ses lieu et place.  
Monsieur Eric GACOUGNOLLE donne pouvoir à Madame Sonia LUSSIEZ pour voter en ses lieu et place.  
Madame Wendy PRIOU donne pouvoir à Madame Aurélie DUCROS pour voter en ses lieu et place.

- **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 12 du Règlement du Conseil Municipal, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Jérémy REDIEN, secrétaire de séance.

*Vu le code électoral ;*

*Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;*

*Vu l'instruction n°IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;*

*Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 22 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;*


*a) Composition du bureau électoral*

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. et Mmes Joël AUBINEAU, Corinne GUERINEAU, Lauren COUSSON et Jérémy REDIEN. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

*b) Élection des délégués*

Les listes déposées et enregistrées : une unique liste menée par Madame Sonia LUSSIEZ.  
Composition de la liste :

La liste est composée par Madame Sonia LUSSIEZ, Monsieur Eric GACOUGNOLLE, Madame Marina GELIN, Monsieur Sébastien MAGNERON, Madame Aurélie DUCROS, Monsieur Joël AUBINEAU, Madame Morwena MOREAU, Monsieur Julien DELOUVEE.



Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19

1<sup>re</sup> répartition :

- Liste menée par Madame Sonia LUSSIEZ : 19 voix

Ainsi, 5 sièges ont été attribués.

Madame le Maire proclame les résultats définitifs :  
Liste menée par Madame Sonia LUSSIEZ : 5 sièges.

Dans l'ordre de la liste :

- MM. et Mmes Sonia LUSSIEZ, Eric GACOUGNOLLE, Marina GELIN, Sébastien MAGNERON, Aurélie DUCROS sont élus délégués titulaires.
- MM. et Mme Joël AUBINEAU, Morwena MOREAU, Julien DELOUVEE sont élus délégués suppléants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Délibération n°D20260601-01 à D20260601-01**

**Fin de la réunion : 18 heures 15**

**Le Maire,  
Sonia LUSSIEZ,**

**Le secrétaire de séance,  
Jérémy REDIEN,**

**Affiché le :**

